

Centre de Documentation

du Centre de Ressources Autisme Languedoc-Roussillon SMPEA Peyre Plantade - 291 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 MONTPELLIER CEDEX 5

04 67 33 99 94 / documentation-cra@chu-montpellier.fr



Règlement de fonctionnement du Centre de documentation

L'usager, par le fait de son inscription ou de l'utilisation des services du Centre de documentation du CRA-LR, est soumis au présent règlement.

Le règlement est affiché dans l'enceinte du Centre de documentation et disponible sur le site du CRA-LR www.autisme-ressources-lr.fr/Documentation. Un exemplaire de ce règlement est remis à l'usager lors de son inscription.

Le non-respect des termes et dispositions de ce règlement peut entraîner l'interdiction d'accès au Centre de documentation.

Missions du Centre de documentation du CRA-LR

Le Centre de documentation répond à la mission information-documentation du Centre de Ressources Autisme Languedoc-Roussillon. Il met à disposition du public des informations actualisées sur les troubles du spectre de l'autisme.

Le Centre de documentation fait partie du réseau documentaire des Centre de Ressources Autisme (RD-CRA) travaillant en partenariat avec le Groupement National des Centres de Ressources Autisme (GNCRA).

@ Conditions d'accès

Le Centre de documentation est ouvert à l'ensemble du public régional concerné ou intéressé par les troubles du spectre de l'autisme.

Les documentalistes sont joignables par téléphone (04 67 33 99 94) aux heures d'ouverture du Centre de documentation et par courriel (documentation-cra@chu-montpellier.fr).

Les services sont gratuits. La consultation sur place, en libre accès, ne nécessite aucune inscription. Les documents sont organisés selon un plan de classement affiché dans le centre de documentation et disponible sur le site du CRA-LR **www.autisme-ressources-lr.fr rubrique Documentation**, comme toutes les informations relatives au fonctionnement du Centre de documentation du CRA-LR et aux ressources documentaires (catalogue en ligne et bibliographies).

La consultation sur place des documents multimédia (logiciels, CD-ROM, DVD) et l'accès à la documentation électronique (internet) nécessitent l'intervention des documentalistes (réservation souhaitée).

Pour une recherche approfondie, il est préférable de prendre rendez-vous avec les documentalistes.

@ Horaires d'ouverture

Le Centre de documentation est ouvert : le lundi, de 9h à 12h00 et de 12h45 à 17h, le mardi et mercredi de 9h à 17h ; le jeudi et vendredi de 9h à 12h30.

Le Centre de documentation est habituellement fermé au mois d'août et 2 semaines aux vacances scolaires de Noël. Des fermetures exceptionnelles peuvent avoir lieu au cours de l'année pour des raisons de service. Elles sont affichées dès que possible et mentionnées sur notre site internet.

Services aux usagers

Accueil du public

Les documentalistes accueillent le public et l'orientent dans sa recherche d'informations. Un plan de classement des ouvrages est affiché dans les locaux et sur le site internet.

Aide à la recherche & recherches documentaires

Les documentalistes aident et conseillent les usagers dans leurs recherches d'information, sur place et à distance (téléphone, courriel).

Les documentalistes peuvent effectuer des recherches bibliographiques en relation directe avec la thématique du Centre, constituer des bibliographies, des listes de ressources et des dossiers documentaires à la demande des usagers.

Prêts de documents

Les modalités sont exposées au chapitre « Service de prêt » du présent règlement.

Suggestions d'achats

Les suggestions d'achats sont possibles sur le portail documentaire <u>www.autisme-ressources-lr.fr/catalogue</u> (pour les usagers du Centre de documentation qui sont inscrits et qui disposent d'un compte personnel pour le catalogue en ligne), sur place ou par courriel.

Site internet

Les informations relatives au fonctionnement du Centre de documentation du CRA-LR et aux ressources documentaires sont disponibles à la rubrique Documentation du site : www.autisme-ressources-lr.fr/Documentation.

Bibliographies thématiques

Des bibliographies thématiques et des listes de ressources sont mises à disposition sur le site, rubrique Documentation <u>www.autisme-ressources-lr.fr/documentation/bibliographies</u>.

Bulletin mensuel « Brèves de Doc »

Un bulletin mensuel d'actualités documentaires et régionales est adressé à tous les usagers inscrits au Centre de documentation, s'ils le souhaitent, et aux personnes qui s'inscrivent pour le recevoir sur le site internet rubrique Documentation www.autisme-ressources-lr.fr/documentation/lettre-d-informations. Un formulaire de désinscription est disponible sur la même page.

Catalogue en ligne

Les documents du Centre sont référencés dans le catalogue en ligne : https://cralr.centredoc.fr/index.php

Accès Wifi

Le Wifi est disponible pour les usagers qui souhaitent accéder à internet depuis leur ordinateur portable au sein du Centre de documentation.

Poste informatique

Un poste informatique muni de 2 casques audio est à la disposition des usagers pour la consultation de documents multimédia, la recherche documentaire sur internet et l'impression de pictogrammes.

Ce poste informatique n'est pas prévu pour effectuer des travaux de traitement de texte ou pour la consultation des courriers personnels. L'usage du poste de consultation à des fins personnelles est interdit. L'intrusion volontaire sur des fichiers du système du poste et/ou leur destruction est passible de poursuites pénales.

Une imprimante permet les impressions couleurs pour les éditions de pictogrammes. Les usagers doivent fournir le papier (maximum 10 pages) et ne pas utiliser l'imprimante à d'autres fins.

L'accès à ce poste est soumis à réservation. En cas d'affluence, la consultation est limitée dans le temps par les documentalistes.

Photocopie

La photocopie n'est qu'exceptionnellement autorisée (lorsque l'ouvrage n'est pas empruntable ou plus disponible dans le commerce) et ne peut en aucun cas concerner l'intégralité d'un document. Elle est interdite pour les documents personnels (non issus du CRA).

L'usager doit fournir le papier nécessaire aux photocopies.

La reproduction est strictement réservée à l'usage privé et ne doit pas contrevenir à la loi sur le droit des auteurs (art. L122-4, L122-5 et 123-1 de la loi du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle).

Service de prêt

Les prêts sont consentis à titre individuel et aux institutions de la région Languedoc-Roussillon (écoles, institutions médico-sociales, associations...); les usagers de la région Midi-Pyrénées peuvent bénéficier de ces services. Les emprunteurs sont responsables des documents empruntés à leur nom. Les usagers des régions situées hors du Languedoc-Roussillon doivent se rapprocher du CRA de leur région.

Inscriptions

L'emprunt des documents est soumis à une inscription (gratuite) au moyen d'un formulaire et sur présentation d'une pièce d'identité ou d'une carte professionnelle. Les étudiants doivent fournir les coordonnées d'une caution (parent, tuteur de stage ou responsable de formation).

L'inscription est possible sur place ou en téléchargeant sur le site internet du CRA le formulaire d'inscription (www.autisme-ressources-lr.fr/Documentation) et en le renvoyant au Centre de documentation, par courriel ou voie postale, accompagnée d'une copie de pièce d'identité.

Les coordonnées de l'usager sont inscrites dans la base de données de la documentation, informations qui ont fait l'objet d'une déclaration à la CNIL. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, l'usager dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Pour cela, il lui suffit d'envoyer un message à la documentation (documentation-cra@chu-montpellier.fr).

Les usagers peuvent recevoir des informations par courriel, s'ils le souhaitent, mais aussi demander à tout instant de ne plus en recevoir.

Modalités de prêt

<u>Prêts individuels :</u> Un usager peut emprunter 6 documents (dont 4 livres maximum) pour une durée de 4 semaines (ex : 4 livres + 2 matériels pédagogiques ; 4 livres + 1 DVD + 1 revue) renouvelable une fois 2 semaines supplémentaires (sauf si le document a été réservé par d'autres usagers).

Sont empruntables : les ouvrages (sauf mention contraire pour les usuels et les ouvrages épuisés), les DVD, les mémoires et thèses, le matériel pédagogique, les revues.

<u>Le prêt distant</u> est possible en prêt individuel pour les personnes inscrites au Centre de documentation et ayant signé le règlement de fonctionnement, sauf matériel pédagogique et document volumineux. Les frais d'envoi sont à la charge du CRA-LR; les frais de retour sont à la charge du lecteur qui s'engage à les retourner dans les délais impartis, sous bon emballage et en envoi suivi (recommandé, Colissimo, etc.). Le prêt distant est limité à 10 envois par an.

<u>Prêt aux établissements</u>: Le nombre de prêt consenti est de 20 documents par établissement (12 livres, 4 DVD, 4 matériels pédagogiques). La durée de prêt est de 8 semaines, renouvelable une fois 2 semaines, sauf si les documents ont été réservés. Le prêt à distance est possible pour les établissements à condition de respecter la limite de 4 documents, sauf matériel pédagogique et document volumineux.

<u>Prêt de mallettes pédagogiques:</u> Ensemble de documents sélectionnés avec les documentalistes (mallette thématique, de sensibilisation à l'autisme, de mise à jour des connaissances...) pour un prêt de longue durée, réservé aux institutions, associations et enseignants.

<u>Prolongation de prêt</u>: Les prolongations de prêt peuvent être effectuées directement sur le portail documentaire <u>www.autisme-ressources-lr.fr/catalogue</u> pour les usagers du Centre de documentation qui sont inscrits et disposent d'un code d'accès à leur compte lecteur), mais aussi sur place, par téléphone, ou par courriel. La prolongation de prêt est autorisée pour 2 semaines sous réserve de la non-réservation de ces documents par d'autres usagers.

<u>Réservation de documents</u>: Les réservations de documents peuvent être effectuées sur le portail documentaire <u>www.autisme-ressources-lr.fr/catalogue</u> (pour les usagers du Centre de documentation qui sont inscrits et disposent d'un code d'accès à leur compte lecteur), mais aussi sur place, par téléphone, ou par courriel. Les usagers sont avertis par courriel lorsque le document réservé est disponible. Passé un délai de 10 jours, le document est remis en circulation.

<u>Retour des documents</u>: Les documents empruntés ne doivent pas être directement remis en rayon par l'usager mais remis <u>en mains propres</u> aux documentalistes qui se chargent de la restitution informatique et du rangement.

Le retour des documents peut également s'effectuer par la poste sous bon emballage, en envoi recommandé ou colis « suivi ».

Aucun autre type de retour ne sera accepté.

<u>Retards de prêt</u>: Si le retour n'intervient pas dans les délais impartis, l'usager est relancé par courrier, courriel ou téléphone.

En cas de retard supérieur à 6 semaines et sans nouvelles de l'usager, le droit de prêt est suspendu et une demande de commandement de payer est transmise au Trésor Public pour la valeur d'achat du document neuf. En cas de retards répétés, les documentalistes se réservent le droit de suspendre le droit de prêt de l'usager.

<u>Document endommagés ou perdus</u>: Les documents perdus ou abimés devront être remplacés à l'identique ou, s'il s'agit d'un document qui n'est plus édité, par un document sur le même sujet et de valeur équivalente, suggéré par les documentalistes. En cas de dégât accidentel sur un ouvrage, l'usager doit le signaler au documentaliste et ne doit en aucun cas tenter de réparer le document lui-même.

<u>Prêt inter-bibliothèque</u>: Le Centre de documentation du CRA-LR peut se procurer des documents disponibles dans d'autres Centres de ressources autisme (prêt inter-CRA). Un catalogue commun en ligne est disponible à l'adresse <u>www.docautisme.com</u>. Le Centre de documentation du CRA-LR ne participe pas au prêt interuniversitaire (PEB).

@ Obligations de l'usager

Les usagers doivent :

- adopter une conduite respectueuse des autres lecteurs et du personnel (pas de conversations bruyantes) et éteindre leur téléphone portable. L'utilisation d'un ordinateur personnel est autorisée à condition que le volume sonore soit désactivé :
- prendre soin des documents. Il est interdit de découper des pages, d'inscrire des notes ou de souligner des passages dans les documents. La détérioration des documents entraîne leur remplacement.
- prendre soin du mobilier et des équipements mis à leur disposition et veiller à la propreté des lieux ;
- surveiller leurs affaires personnelles. Le personnel du CRA décline toute responsabilité en cas de vol ou de préjudice.
- respecter la législation en matière de propriété intellectuelle et de droit de copie.

Les usagers ne doivent pas :

- boire, manger, et fumer à l'intérieur du Centre de documentation, ni introduire d'animaux (à l'exception de l'animal accompagnant une personne handicapée) ;
- tenter de réparer eux-mêmes les documents.

Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une exclusion de l'ensemble des services proposés par le Centre de documentation du CRA-LR

Pr. Amaria Baghdadli, coordinatrice du CRA-LR Vanessa Capieu & Philippe Antoine, documentalistes du CRA-LR